

FAUNE ET FLORE DE NOS CAMPAGNES : COMPRENDRE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Dans le cadre de son programme Trame Verte et Bleue, la Communauté de communes Haut-Chemin Pays de Pange propose en partenariat avec l'Adeppa, structure spécialisée dans l'éducation à l'environnement et au développement durable, une **journée d'animation nature** spécialement conçue pour tous les élèves de CE2, CM1 et CM2 du territoire. Cette journée intitulée "**Les espèces parapluies**" est construite autour de 3 animations « les rapaces de nos campagnes », « au fil de l'eau » et « les prédateurs de la forêt ». Elle vise à faire prendre conscience de l'intérêt de préserver la biodiversité locale et de l'importance de conserver les trames et habitats existants.

Deux classes de l'école des Chouettes de Raville ont participé à cette sortie scolaire organisée à Vigy (sur le site de l'Adeppa) le lundi 3 octobre 2022.

Le mot des maitresses :

Les enfants ont été amenés à réfléchir sur les interactions entre les activités humaines et les animaux de nos forêts ou de nos campagnes. Ils ont observé la faune et la flore environnante, les différents milieux d'habitats des animaux tout en se questionnant sur le rôle de chacun.

Ils sont repartis avec un livret pédagogique d'une grande qualité graphique reprenant de façon ludique l'ensemble des connaissances apprises sur le terrain.

Cette sortie est le point de départ pour travailler en classe les connaissances et compétences des programmes de l'école élémentaire concernant les sciences.

Le mot des enfants :



« Mon meilleur souvenir, c'est quand on est allé voir la blaireautière » **Elise**

« Mon meilleur souvenir, c'est d'avoir vu un crâne de blaireau et les traces de sangliers » **Clémence**

« J'ai aimé quand on a étudié les prédateurs » **Chloé**

« Nous avons adoré ramasser des glands et les décortiquer » **Ilyes, Léo, Enoha, Léandre, Baptiste, Elise, Robin, Gabin, Gaëtan, Gauthier**

« Il fallait rester discret dans la forêt pour ne pas déranger les animaux » **Antonin**

« Nous avons dû passer une descente de boue très glissante, et c'était drôle ! » **Savannah**

« Je me souviens de la boue sous mes bottes, c'était

horrible... », **Eva**

« C'était impressionnant de voir le blaireau et le chat forestier traverser l'arbrepont dans la vidéo du piège photo » **Alix et Maëlys**

« Mon meilleur souvenir est d'avoir vu des plumes de chouette au microscope » **Clara**

« J'ai aimé quand on a fait le jeu des territoires avec les lapins » **Shayma**

« J'ai été contente d'apprendre deux nouveaux mots : mustélidé et diurne » **Laurianne**

« On a eu les pieds trempés, c'était horrible ! » **Erliteo, Léa**

« **C'était passionnant !** » **Juline**



Commune de RAVILLE

Octobre 2022

Lettre d'information

LE MOT DU MAIRE

Difficile de choisir un thème d'édito quand notre conseil bouillonne de projets et qu'il espère voir aboutir sa quête de subventions pour créer à la place du lavoir une nouvelle mairie avec une jolie salle à usage polyvalent, aménager tout à côté un city stade qui répondra aux besoins des plus grands (comme rêvé il y a une douzaine d'années) après la création d'une aire de jeux pour les petits dans le nouveau quartier et enfin convertir l'ancienne école en appartements sociaux afin d'apporter une réponse aux besoins actuels...

Bref difficile de s'étendre sur l'un ou l'autre et oublier les éternelles incivilités perpétrées par quelques-uns qui vont de la crotte de leur chien (et même chevaux) au dépôt sauvage de déchets divers ...

Je suis ravi de constater l'engouement des Ravillois pour le nouveau quartier et leur rappelle simplement que seuls les caniveaux sont autorisés par la loi à recevoir les excréments de leurs compagnons animaux et qu'il n'y en a pas dans cet endroit.

Pour l'avenir je vais – à l'instar de mon collègue de Narbonne – prendre un arrêté stipulant l'obligation d'avoir sur soi deux sacs à excréments en cas de balade avec lesdits compagnons ainsi que l'obligation de s'en servir et tout cela sous le coup du risque d'une amende comme elle sera due par ceux qui laisse divaguer sans surveillance de proximité les mêmes animaux !

Voyez-vous même le déséquilibre d'un texte quand on oppose les grands projets aux petites mesquineries.

Il est plus facile de construire le cadre de vie que de croire en son respect par les « indécrottables » de l'incivilité.

Michel URBAN

NOUVELLES MODALITES DE PUBLICATION DES ACTES DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, complétée du décret n° 2021-1311, vient modifier en profondeur les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par le conseil municipal.

A compter du 1^{er} juillet 2022, le **compte-rendu du conseil municipal est supprimé**. A sa place, dans un délai de 8 jours, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal sera affichée et mise en ligne.

Le **procès-verbal** devra, quant à lui, être arrêté au commencement de la séance suivante et devra être publié sous forme électronique sous 8 jours suivant son approbation.



ECOLE : VENTE DE SAPINS ET DE POINSETTIAS

Votre achat aidera à financer les projets de l'école des Chouettes. Le bon de commande est disponible sur le site de la commune.

Réservez votre sapin de Noël !!!

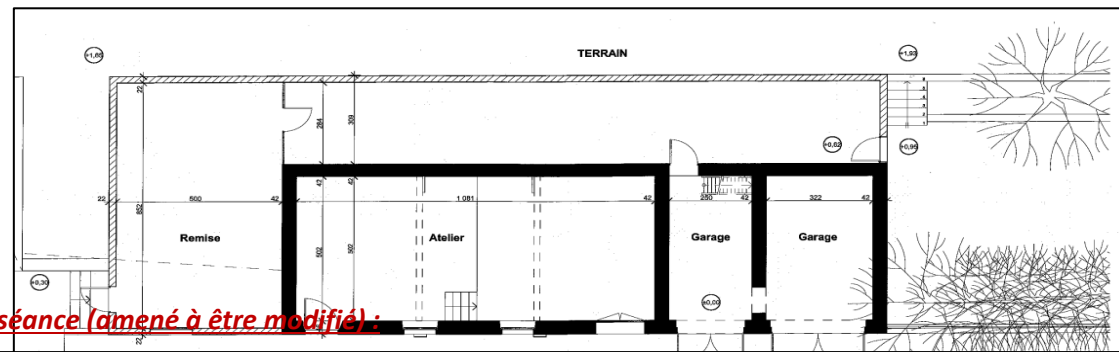
(avant le 10 novembre)

Bernard MICK vous propose gracieusement des semences triées par couleur de roses trémières – 5, rue des Rentiers – 03 87 38 48 28

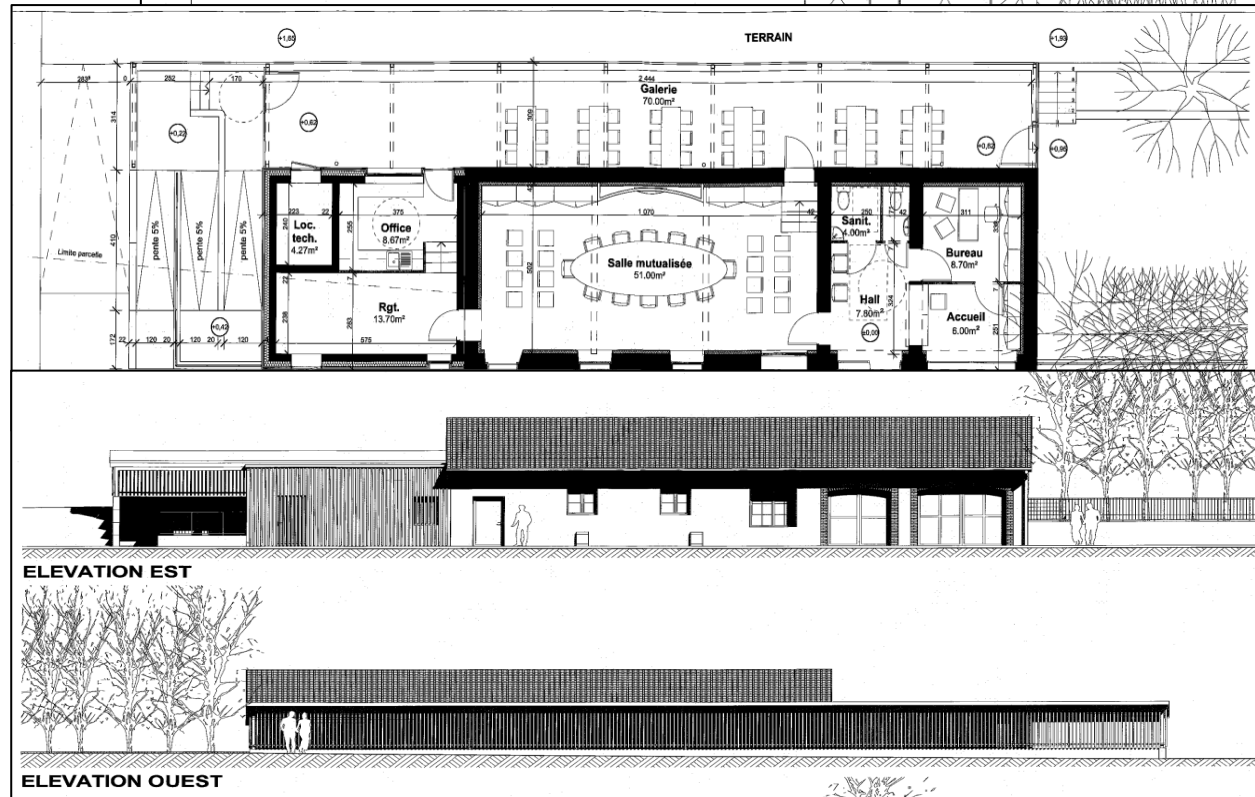
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2022

La séance a démarré par la présentation du projet d'aménagement du lavoir en nouvelle mairie et salle d'activité. Les discussions qui s'en sont suivies, conduisent à apporter un certain nombre de modifications au projet présenté ci-dessous.

• Situation initiale :



• Projet présenté en séance (amené à être modifié) :



• LANCEMENT DES DOSSIERS DE SUBVENTION POUR LES INVESTISSEMENTS NOUVEAUX DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et demandes de subventions liées à ce projet auprès de la Région Grand Est, du Département de la Moselle, de la Préfecture de la Moselle, mais également auprès de tout autre organisme public pouvant financer ce projet.

• GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion avait été engagée au Conseil municipal du 12 avril 2021 sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité (dépense évitée estimée à ~4000 €/an), cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des nuisances lumineuses. D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public favorise la réduction de la vitesse automobile, réduit les incivilités et les cambriolages (études à l'appui), les gens étant plus vigilants. Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées.



La commune sollicitera l'UEM pour mettre en œuvre les adaptations nécessaires. Cette démarche sera accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique à l'entrée du village.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 5 voix pour et 4 abstentions décide que **l'éclairage public sera interrompu la nuit de 00 heure à 05 heures** dès que les horloges astronomiques seront installées et programmées.

• POSTE D'ALTERNANCE EQUIVALENT ATSEM

Compte tenu de l'augmentation significative, pour cette nouvelle rentrée, de l'effectif des classes maternelles du groupe scolaire intercommunal des Chouettes (+26%), Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur le renforcement de l'équipe pédagogique pour les 2 classes concernées. Pour ce faire, il propose de **recourir à un contrat d'apprentissage CAP petite-enfance**. Ce contrat pourrait débuter le 22 septembre 2022 à raison de 4 jours par semaine de présence au groupe scolaire et 1 jour par semaine dans son lycée. Le coût à la charge du groupe scolaire s'élèverait à approximativement 800 €/mois.

• POUR INFORMATION : BAIL DU LOGEMENT COMMUNAL

La municipalité accueille depuis mai dernier, une famille de réfugiés ukrainiens dans le logement communal qu'elle met gratuitement à leur disposition. Cette famille disposant désormais de ressources, Monsieur le Maire propose de régulariser leur situation avec **l'établissement d'un bail de location** comportant une disposition particulière qui consisterait à les exonérer d'une partie du loyer contre remise en état de l'appartement. Ce principe est accepté à l'unanimité par le Conseil municipal. Le montant du loyer reste à arrêter.

• DIVERS

- Le Conseil demande de pouvoir repeindre le passage piéton devant la crèche (et par la même occasion de supprimer l'ancien passage) et d'étudier la possibilité d'éclairer le passage piéton.
- Le Conseil demande de pouvoir mettre en place un panneau, avant l'entrée du village, côté école, signalant la limitation de vitesse à 150 mètres.